

LISTE DES DELIBERATIONS

31e réunion plénière du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal:

	Le Consei	i wunicipai :
		Approbation du procès-verbal de la 30 ^{ème} séance du Conseil Municipal
1	Approuve sous 32 voix pour	le procès-verbal de la 30ème séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2023.
		Désignation du référent déontologue
2		- de désigner Monsieur Christophe DE BERNADINIS, Maître de conférence en droit public à l'Université de Lorraine, en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'au prochain renouvellement intégral du Conseil municipal.
	Décide sous 32	- que le référent déontologue peut être saisi par tout élu de la commune et que les avis et conseils produits n'ont qu'un caractère consultatif.
	voix pour	- que le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local par écrit, courriel ou courrier, et qu'il rendra son avis par écrit, courriel ou courrier, au demandeur dans un délai raisonnable. Le référent déontologue pourra également proposer un entretien physique à sa demande ou à la demande de l'élu local.
		- que le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité et ne peut recevoir d'injonctions extérieures.
		 que le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation selon le barème fixé par l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
-		Motion de soutien au régime spécial de sécurité sociale minière
3	Décide	- de demander solennellement au Gouvernement l'engagement de toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filiéris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire.
	sous 32 voix pour	- de demander solennellement l'appui du Gouvernement pour la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filiéris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire.
		- de demander solennellement au Gouvernement des financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnes et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations.
		Cette motion sera adressée au Ministre des Solidarités et de la Santé, 14 Av. Duquesne, 75350 Paris.
		Convention avec le Service de Gestion Comptable portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
4	Décide sous 33	- d'autoriser le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux,
	voix pour	- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

		Provisions 2023 – Décision de ne pas provisionner des créances de l'exercice 2022
5	Décide sous 33 voix pour	 de ne pas considérer les titres 3524, 3525 et 3526 émis en 2022 et non recouvrés à ce jour comme des créances douteuses, de ne pas constituer de provision pour ces titres, d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
		Modification de l'AP-CP : Attractivité de la Rivière (RIVIERE22)
6	Décide sous 33 voix pour	- de modifier l'AP-CP relative aux travaux d'attractivité de la rivière (RIVIERE22) comme suit : Attractivité de la Rivière (RIVIERE22) : Durée : 3 ans de 2022 à 2024 Montant de l'AP/CP : 479 000 € Crédits de paiement 2023 : 94 687 € Financements attendus : 200 379 € > Etat (DSIL) : 115 655 € > Europe (LEADER) : 35 851 € > Région Grand Est : 48 873 € > Autofinancement : 278 621 € - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
		Modification de l'AP-CP : Aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLV)
7	Décide sous 33 pour	- de modifier l'AP-CP relative aux travaux d'aménagement de la Vieille (22VIEILLV) comme suit : Aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLEV) : Durée : 3 ans de 2022 à 2024 Montant de l'AP/CP : porté à 1 775 533.38 € Crédits de paiement 2023 : 1 775 533.38 € Financements attendus : 752 507 € > Etat (DSIL) : 336 104 € > Département (Ambition Moselle) : 416 403 € > Autofinancement : 1 023 026.38 € - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
8	Décide sous 33 pour	Décision modificative n°3 du Budget principal et n°1 du Budget annexe des parcs de stationnement 2023 - d'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUO	GET	PRINCIPA	Ļ	,					
D/R	1/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
D	F	012	020	6216	21AG		R	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
D	F	011	020	62876	11IN		R	AU GFP DE RATTACHEMENT	176 644,37
D	F	014	01	739215	11FI		R	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS DE FISCALITÉ	44 981,56
								TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :	266 625,93
D	F	023	01	023	11FI		0	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-160 000,00
D	F	042	01	6811	11FI		0	DOTAT, AMORT, IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	170 000,00
								TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :	10 000,00
								TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	276 625,93
R	F	74	845	74611	23UR		R	DGD	8 564,00
R	F	74	025	7485	BECI		R	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	15 000,00
R	F	75	01	75888	11FI		R	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	44 981,56
R	H.	75	020	75888	11FI		R	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	21 436,00
R	F	75	020	75888	11IN		R	AUTRES	176 644,37
								TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :	266 625,93
R	F	042	01	722	11FI		0	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00
								TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :	10 000,00
					-17			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	276 625,93
D		040	01	2158	11FI		0	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	10 000,00
								TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :	10 000,00
								TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	10 000,00
R		021	01	021	11FI		0	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-150 000,00
R		040	01	281318	11FI		0	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	170 000,00
								TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :	10 000,00
-								TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	10 000,00

D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
_	F	011	8224	61521	22PM		R	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	-31 626,14
								TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :	-31 626,14
	F	023	01	023	11Fi		0	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 626,14
							7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :	31 626,14
			1811	2 -				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	0,00
	1	001	01	001.	1.1FI		R	DEFICIT REPORTE D'INVESTISSEMENT	31 626,14
								TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :	31 626,14
						1		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	31 626,14
₹	1	021	01	021	11FI		0	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 626,14
								TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :	31 626,14
								TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	31 626,14

⁻ d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

		vote du bu	imitif 2024 – B ıdget des dépe	udget principa nses nouvelle	Budget primitif 2024 – Budget principal – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT								
		- d'autori	iser Monsieur le les d'investisser	: Maire à engag nent 2024, en v	ger, liquider et n vertu de l'article	nandater avant le L 1612-1 du CG0	vote du budget 2024 T, comme suit :	I, les dépens					
	Décide sous 33 pour	Chapitres	Libe	ellés	Montants BP+DM 2023	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Crédits ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT						
		10	Dotations, fonds di	vers et réserves	55 000,00	13 750,00	13 750,00 article 10226						
		20	Immobilisations in	corporelles	191 576,00	47 894,00	47 894,00 article 2031						
		204	Subventions d'équi	ipement	453 986,00	113 496,50	113 496,00 article 2041511						
		21	Immobilisations co	rporelles	1 646 017,50	411 504,38	411 500,00 article 2188						
		23	Immobilisations en	cours	4 720 367,00	1 180 091,75	1 180 000,00 article 2315						
				Total	7 066 946,50	1 766 736,63	1 766 640,00						
	1	délibération	•	endre et signe	r toutes les dis	positions nécessa	aires à l'application	de la prése					
		délibératior Réactualis	n. sation des tarifs	s et loyers mui	nicipaux au 1ª	janvier 2024							
	Décide sous 33 voix pour	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise	n. sation des tarifs es tarifs, taxes, l ces tarifs sont f er le Maire à pr	s et loyers mui redevances div fixés TTC (toute	nicipaux au 1º rerses et loyers es taxes compri	janvier 2024 pour l'année 202 ses).	4, étant précisé que	sauf indicat					
	sous 33	Réactualis - de fixer le spécifique, - d'autorise délibération	n. sation des tarifs es tarifs, taxes, l ces tarifs sont f er le Maire à pr n.	s et loyers mui redevances div fixés TTC (toute rendre et signel	nicipaux au 1e rerses et loyers es taxes compri r toutes les dis	janvier 2024 pour l'année 202 ses).	4, étant précisé que	sauf indicat					
	sous 33 voix pour Décide sous 33	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise délibération Dissolution la dissolution	es tarifs, taxes, le ces tarifs sont fer le Maire à pron.	redevances divirixés TTC (toute rendre et signer	nicipaux au 1º verses et loyers es taxes compri r toutes les dis êts Communal	pour l'année 2026 ses). positions nécessa	4, étant précisé que	sauf indicat					
	sous 33 voix pour Décide	Réactualis - de fixer le spécifique, - d'autorise délibération Dissolution - la dissolution et du passit - d'autorise délibération	es tarifs, taxes, ces tarifs sont for le Maire à pront du budget artifs dans le budget er le Maire à pront.	redevances diversités TTC (toute rendre et signer annexe des Foré annexe des foré t principal rendre et signer	rerses et loyers es taxes compri r toutes les dis êts Communal êts communale	pour l'année 2020 ses). positions nécessa es au 31/12/2023 s au 31/12/2023	4, étant précisé que aires à l'application	sauf indicat de la prése ultats, de l'a					
	Décide sous 33 voix pour	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise délibération Dissolution la dissolution d'autorise délibération d'autorise délibération Révision d	es tarifs, taxes, la ces tarifs sont for le Maire à pron. In du budget ar tion du budget ar f dans le budget ar le Maire à pron. In du budget ar le Maire à pron. In du budget ar le Maire à pron. In des attributions	redevances diversités TTC (toute endre et signer ennexe des Forêt principal endre et signer endre endre et signer endre endr	rerses et loyers es taxes compri r toutes les dis êts Communal êts communale r toutes les dis	pour l'année 2026 ses). positions nécessa es au 31/12/2023 s au 31/12/2023 a positions nécessa	4, étant précisé que aires à l'application avec reprise des rés aires à l'application	sauf indicat de la prése ultats, de l'a de la prése					
	sous 33 voix pour Décide sous 33	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise délibération Dissolution la dissolute du passit d'autorise délibération Révision d d'émettre Gueblange	es tarifs, taxes, ces tarifs sont for le Maire à pron. In du budget artion du budget artion du budget artion de budget artion. In des attributions et de Puttelanger et de Puttelanger	redevances divirixés TTC (toute rendre et signer ennexe des Foré annexe des foré t principal rendre et signer endre et signer	nicipaux au 1ererses et loyers es taxes comprier toutes les distributes communale ets	pour l'année 2020 ses). positions nécessa es au 31/12/2023 s au 31/12/2023 a positions nécessa positions nécessa	4, étant précisé que aires à l'application avec reprise des rés aires à l'application	sauf indicat de la prése ultats, de l'a de la prése nes de Val-					
	Décide sous 33 voix pour Décide sous 33	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise délibération Dissolution la dissolute du passit d'autorise délibération Révision d d'émettre Gueblange	es tarifs, taxes, ces tarifs sont fer le Maire à pron. In du budget ar tion du budget ar dans le budget er le Maire à pron. Iles attributions et de Puttelanger le Maire à pron.	redevances divirixés TTC (toute rendre et signer ennexe des Foré annexe des foré t principal rendre et signer endre et signer	nicipaux au 1ererses et loyers es taxes comprier toutes les distributes communale ets	pour l'année 2020 ses). positions nécessa es au 31/12/2023 s au 31/12/2023 a positions nécessa positions nécessa	4, étant précisé que aires à l'application avec reprise des rés aires à l'application	sauf indicat de la prése ultats, de l'a de la prése nes de Val-					
2	Décide sous 33 voix pour Décide sous 33	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise délibération la dissolution la dissolution d'autorise délibération Révision d d'émettre Gueblange d'autorise délibération	es tarifs, taxes, ces tarifs sont fer le Maire à pron. In du budget ar tion du budget ar dans le budget er le Maire à pron. Iles attributions et de Puttelanger le Maire à pron.	redevances divisivés TTC (toute rendre et signer annexe des Forê annexe des forê t principal rendre et signer ble sur les révige-Aux-Lacs, rendre et signer	nicipaux au 1ererses et loyers es taxes comprier toutes les distributes communale ets	pour l'année 2020 ses). positions nécessa es au 31/12/2023 s au 31/12/2023 a positions nécessa positions nécessa	4, étant précisé que aires à l'application avec reprise des rés aires à l'application	sauf indicat de la prése ultats, de l'a de la prése nes de Val-					
2	Décide sous 33 voix pour Décide sous 33	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise délibération la dissolution la dissolution d'autorise délibération Révision d d'émettre Gueblange d'autorise délibération Actualisation	es tarifs, taxes, les tarifs sont for le Maire à pron. In du budget artion du budget artion du budget artion du budget articular à pron. Iles attributions et de Puttelanger le Maire à pron.	redevances divirixés TTC (toute rendre et signer ennexe des Foré annexe des foré principal rendre et signer endre et signer et	rerses et loyers es taxes comprir toutes les dis ets Communale êts Communale r toutes les dis etton r toutes les dis	pour l'année 2026 ses). positions nécessa es au 31/12/2023 s au 31/12/2023 a positions nécessa positions nécessa putions de compe	4, étant précisé que aires à l'application avec reprise des rés aires à l'application	sauf indicat de la prése ultats, de l'a de la prése nes de Val-					
0 1 2 3	Décide sous 33 voix pour Décide sous 33	délibération Réactualis de fixer le spécifique, d'autorise délibération la dissolution la dissolution d'autorise délibération Révision d d'émettre Gueblange d'autorise délibération Actualisation	es tarifs, taxes, la ces tarifs sont for le Maire à pron. In du budget ar tion du budget ar fans le budget ar le Maire à pron. Iles attributions et de Puttelanger le Maire à pron. In du budget ar le company de la company de	redevances divirixés TTC (toute rendre et signer ennexe des Foré annexe des foré principal rendre et signer endre et signer et	rerses et loyers es taxes comprir toutes les dis ets Communale ets communale resultation des attributes les dis ets communale et	pour l'année 2026 ses). positions nécessa es au 31/12/2023 s au 31/12/2023 a positions nécessa positions nécessa putions de compe	4, étant précisé que aires à l'application avec reprise des rés aires à l'application	sauf indicat de la prése ultats, de l'a de la prése nes de Val-					

Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel : de remplacement d'agents absents du service. non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant. saisonnier et occasionnel. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2025 - 2028 14 La commune de Sarrequemines charge le Centre de gestion : de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants : Décide Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie sous 33 ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie voix pour et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire : Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ; Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025. Régime du contrat : capitalisation. La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle. Modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) 15 d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de Décide l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec effet au 1er janvier 2024; sous 33 d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents voix pour concernés dans le respect des dispositions ; d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire (du 2 mars 2020 de mise en place du RIFSEEP et du 28 juin 2021 d'actualisation du RIFSEEP); de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget. Bourse au sport - versement des participations - d'attribuer aux associations concernées par le dispositif les subventions suivantes 16 **ASSOCIATION MONTANT** ACCORDE Décide 80 € **ASSA** sous 33 voix pour AS Welferding 40 € 100 € **Badminton** 400 € **Basket** Cercle nautique 1 360 € 90 € **Echecs** Espoir Sarreguemines Rugby 180 € 4 560 € FC Beausoleil Gymnastique 610 € Judo 120 €

T		KBF	100 €	
		Lutte	1 670 €	
		Sarreguemines Handball	180 €	
		SFC	490 €	
		Taekwondo	220 €	
		Tennis	90 €	
		TOTAL TOTAL	10 290 €	
			et primitif 2023, chapitre 65 (autres charges de 3 (subventions autres personnes de droit privé	
		Avances sur subventions 2024		
7		- de verser les avances sur subve 2024 :	entions 2024 ci-après, et d'inscrire les crédits	nécessaires au Budget Primiti
		- Aux Arts etc. Chapitre 65 Rubrique 30 Article 65748		6 000 €
	Décide sous 33	- Association Riv'Droite Centre Chapitre 65 Rubrique 4214 Article 65748	Socioculturel de Sarreguemines	55 000 €
	voix pour	- Interassociation de Sarreguer Chapitre 65 Rubrique 4214 Article 65748	mines	31 500 €
		- Music Dance Connection Chapitre 65 Rubrique 30 Article 65748		2 000 €
		- Entente, Loisirs, Amitié Chapitre 65 Rubrique 024 Article 65742		30 000 €
		- A2iM Chapitre 65 Rubrique 30 Article 65748		2 000 €
		- Société Carnavalesque Chapitre 65 Rubrique 633 Article 65748		25 000 €
		- Ludothèque Beausoleil Chapitre 65 Rubrique 30 Article 65748		14 000 €
		- Les petits Sarregueminois Chapitre 65 Rubrique 4221 Article 65748		152 000 €
		- Sarreguemines Football Club		57 000 €

- 1		Chapitre 65	
	i	Rubrique 024	
	i	Article 65748	
			22.200.6
		- ASS Tennis	30 000 €
		Chapitre 65	
	1	Rubrique 024 Article 65748	
		Article 65746	
		- Sarreguemines Jump	20 000 €
		Chapitre 65	
	1	Rubrique 024	
	1	Article 65748	
		0040	200 000 €
	<u> </u>	- CCAS Chapitre 65	200 000 €
	1	Chapitre 65 Rubrique 420	
	1	Article 657362	
		711070 007032	
		Total :	624 500
		- d'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints à signer les conventions affére sur subvention 2024.	ntes au versement des avance
+		Extension du partenariat avec le CHS	
3		Extension an partonal at a 30.10 siles	
,	Décide	- d'approuver le partenariat avec le CHS de Sarreguemines pour la mise en រុ	nlace d'animations à destination
	sous 33	des enfants et des adultes, autour de la pratique céramique	
	voix pour		
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat	
+		Dépénalisation du stationnement payant sur voirie – Convention avec l'A	ANTAI
9	Décide	But the la Marke Series as area PANITAL /Agence Nationale de Traitemer	+ Automaticó das Infractions)
	sous 33 voix pour	- d'autoriser le Maire à signer avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitemen convention relative à la gestion du Forfait de Post Stationnement ainsi que tou	it Automatise des initactions, ites nièces s'v rapportant.
	VOIX POUI	CONVENTION TELATIVE a la gestion du 1 origit de 1 out Stationnoment ains, que tou	1100 pi0000 0 3 rapportant
1		Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux : dema	
- 1		" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	<u>ande de subvention auprès c</u>
		l'Etat au titre du dispositif « dotation de soutien à l'investissement local	ande de subvention auprès c (DSIL) »
			(DSIL) »
		- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti	(DSIL) » iments communaux
			(DSIL) » iments communaux
	Décide	 - d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme 	(DSIL) » iments communaux
	Décide sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti	(DSIL) » iments communaux
		- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT)	(DSIL) » iments communaux suit:
	sous 33	 d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux 	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT)	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) Autofinancement	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 € 163 800,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) Autofinancement Total	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 € 163 800,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) Autofinancement	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 € 163 800,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) Autofinancement Total	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 € 163 800,00 €
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) Autofinancement Total - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.	(DSIL) » iments communaux • suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 € 163 800,00 € 273 000,00 €
•	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) Autofinancement Total - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents. Prend acte - du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du CM du 24 mai 2 dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement L Rénovation énergétique - Remplacement d'une partie des menuiseries	(DSIL) » iments communaux suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 € 163 800,00 € 273 000,00 € 273 000,00 € de l'Hôtel de Ville : demand
	sous 33	- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâti - d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme Dépenses (Montant HT) Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux Total de l'opération Recettes (Montant HT) Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) Autofinancement Total - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents. Prend acte - du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du CM du 24 mai 2	(DSIL) » iments communaux suit : 273 000,00 € 273 000,00 € 109 200,00 € 163 800,00 € 273 000,00 € 273 000,00 € de l'Hôtel de Ville : demand

- d'approuver le projet de remplacement d'une partie des menuiseries de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics

- d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :

Décide sous 33 voix pour

Dépenses (Montant HT)	
Rénovation énergétique - Remplacement d'une partie des menuiseries de l'Hôtel de Ville	166 415,00 €
Total de l'opération	166 415,00 €

Recettes (Montant HT)	
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)	66 566,00 €
Autofinancement	99 849,00 €
Total	166 415,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Prend acte

- Du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du CM du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ».

Etat des prévisions des coupes 2024 et état d'assiette des coupes 2025. Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2024 en forêt communale

1) Etat des prévisions des coupes 2024 et état d'assiette des coupes 2025

- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2024.

Décide sous 33 voix pour

Coupe parcelles 2r, 8r, 11r, 13i, 15i, 19r, 20r

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).
 - Vente de tous les produits faconnés : (bois d'œuvre et d'industrie)
 - Les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat
 - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.
 - Bois de chauffage non façonné :
 - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
 - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13 €/stère HT
 - d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 182 908,45 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 comme suit :
 - dépenses : Chap 011 Rub. 8330 . Art 605 exploitation et débardage = 167 908,45 € HT
 - dépenses : Chap 011 Rub 8330 Art 6282 frais de garderie = 15 000 € HT
 - recettes : Chap 070 Rub. 8330 . Art 7022 vente de coupes = 259 950 € HT
- d'accepter l'inscription à <u>l'état d'assiette des coupes 2025</u> des parcelles **2r**, **3r**, **8r**, **11r**, **19r**, **20r**, **30j**, **31r**, **32r** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à <u>3 350 m³</u>,

		2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2024 en forêt communale.
		- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2024 pour un montant de 48 085,68 € HT :
		- Investissement : 30 831,53 € - Fonctionnement : 17 254,15 €
		- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.
		- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 comme suit :
		- Chap 023 – Rub. 8330 Art 2128 - 23FO (Investissement) = 30 831,53 € HT
		- Chap 011 – Rub. 8330 Art 61528 - 23FO (Fonctionnement) = 17 254,15 € HT
		- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :
		 pour les tonnages transportés : 1,10 € par m³ et par kilomètre. pour la surface de stockage des bois : 0,15 € par m² et par mois
		Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC des Faïenceries
23	Décide sous 33 voix pour	 d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC des Faïenceries d'assurer la communication au public du bilan de la concertation en le rendant consultable sur le site internet de la Ville et au service urbanisme de la mairie aux horaires d'ouverture habituels de clore la concertation publique préalable à la création de la ZAC des Faïenceries de valider les modalités de communication du bilan de la concertation susmentionnée d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toutes formalités et signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération
24	Décide sous 33 voix pour	Demande de subvention à la Préfecture relative aux dégâts causés par les émeutes de juin 2023 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à transmettre une demande de subvention auprès de la préfecture de Moselle pour les dégâts occasionnés lors des émeutes de juin 2023
25		Signature d'un protocole d'accord avec Energie Sarreguemines Confluences pour l'indemnisation d'un dégât des eaux survenu en mairie le 7 juin 2023
	Décide sous 33 voix pour	- d'approuver le protocole d'accord avec la société ESC « Energie Sarreguemines Confluences » - d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le protocole d'accord et tout document s'y rapportant,
26		Renouvellement des baux de chasse – Période du 02 février 2024 au 1er février 2033 - Désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge
	Décide sous 33 voix pour	- de nommer M. SCHULER Laurent domicilié route de Herbitzheim 67260 KESKASTEL, comme estimateur des dégâts de gibier rouge pour toute la durée du bail de location, soit du 02 février 2024 au 01 février 2033,
	voix pour	- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033.
		Déclassement d'une partie du parking Fischer
27	Décide	- de déclasser la parcelle cadastrée provisoirement section 04 numéro 206/30, d'une surface globale de 1637 m²
	sous 33 voix pour	- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à régler tous les détails de cette procédure et à signer tout document y afférent.
-		ZAC du GROSSWALD - mesures compensatoires
28		- d'approuver de la mise en sénescence et en vieillissement des ilots figurant sur le plan de l'ONF au profit des mesures compensatoires du dossier de dérogation nécessaire à la réalisation de la ZAC du GROSSWALD

	Décide sous 33 voix pour	 de valider l'engagement de la Ville de Sarreguemines à conclure avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences un contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) à ce sujet permettant de pérenniser sur une durée de 99 ans la mise en sénescence et en vieillissement des ilots d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant
_		Echange de terrains entre la Ville et l'organisme Sarreguemines Confluences et Habitat
29	Décide sous 33 voix pour	 de réaliser un échange de terrain avec l'organisme Sarreguemines Confluences et Habitat, dans la forme suivante : * La Ville cède à SCH le terrain sis 04 rue de la Charrue, cadastré section 05 numéro 90, pour une contenance de 58 m² * SCH cède à la Ville une partie du terrain cadastré section 19 numéro 192, pour une contenance de 5801 m². - de prendre en charge les frais de géomètre et d'acte notarié liés à cet échange,
		- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cet échange.
30	Prend acte	Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s) - virements de crédits - Acceptation des indemnités de sinistre - Utilisation des crédits pour dépenses imprévues sur le budget annexe des parcs de stationnement - Demande de diverses subventions auprès de l'Etat et/ou de la Région Grand Est - Renonciation à l'exercice du droit de préemption
31		<u>Divers</u> Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF

Maire

1^{ER} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences Conseiller Régional Délégué à la Grande Région